



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**PREFET DES YVELINES**

## Arrêté n° 2016076-0002

signé par

**Julien Charles, secrétaire général de la préfecture des Yvelines**

**Le 16 mars 2016**

**Préfecture des Yvelines**

**DRE**

**arrêté portant modification de la C.L.E de la Mauldre**





Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES YVELINES

**Préfecture**

Direction de la réglementation et des élections  
Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques

**Arrêté n° 2016076-0002**  
**portant modification de la composition de la Commission Locale de l'Eau du**  
**schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Mauldre**

**Le Préfet des Yvelines**  
**Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

**Vu** le code de l'environnement, et notamment ses articles L.212-4 et R 212-29 à R 212-34 ;

**Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

**Vu** le décret n°2007-1213 du 10 août 2007 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux et modifiant le code de l'environnement ;

**Vu** la circulaire du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire du 21 avril 2008 relative aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2014287-0001 du 14 octobre 2014 portant renouvellement de la commission locale de l'eau du S.A.G.E. de la Mauldre ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2015133-0002 du 13 mai 2015 portant modification de la commission locale de l'eau du S.A.G.E de la Mauldre ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2015222-0001 du 10 août 2015, approuvant la révision du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Mauldre ;

**Vu** la délibération du comité du syndicat mixte d'assainissement de la région ouest de Versailles (S.M.A.R.O.V) en date du 23 décembre 2015 ;

**Considérant** qu'il y a lieu de modifier la composition de la commission locale de l'eau de la Mauldre pour prendre en compte la nomination des représentants de cette assemblée ;

**Sur** proposition du secrétaire général de la préfecture des Yvelines,

.../...

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup> :** L'alinéa d de l'article 1er de l'arrêté préfectoral n°2014287-0001 du 14 octobre 2014 est modifié comme suit :

d) représentants des établissements publics locaux désignés par le préfet

- Mme Catherine LANEN, déléguée du C.O.B.A.H.M.A ;
- M. Jean Pierre LEFEVRE, délégué de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines ;
- M. Daniel HIGOIN, délégué du syndicat mixte d'assainissement de la région ouest de Versailles (S.M.A.R.O.V) ou son suppléant M. François LAMBERT ;
- M. Philippe OLLIVON, délégué du syndicat mixte d'entretien et d'aménagement du bassin de la Mauldre aval et de ses affluents ;
- M. Max MANNE, délégué du Syndicat intercommunal de la région des Yvelines pour l'adduction de l'eau ou sa suppléante Mme Marie-Thérèse BOBBIO ;
- Mme Patricia GUERLAIN, déléguée du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse.

Le reste est inchangé.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Yvelines et sera mis en ligne sur le site internet désigné par le ministère chargé de l'environnement : [www.gesteau.eaufrance.fr](http://www.gesteau.eaufrance.fr)

**Article 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la date de la publication au recueil des actes administratifs de la préfecture des Yvelines, d'un recours auprès du tribunal administratif de Versailles.

**Article 4 :** Le secrétaire général de la préfecture des Yvelines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Versailles, le 16 MARS 2016

Le Préfet

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général

Julien CHARLES